

La MRC des Laurentides et ses municipalités concertées pour atteindre l'objectif de 30 % de protection des milieux naturels du territoire

Mont-Blanc, le 2 mai 2024 – Afin d'atteindre l'objectif de conserver 30 % du territoire québécois d'ici 2030, la MRC des Laurentides a invité ses municipalités à participer à une consultation portant sur la priorisation des milieux naturels qui pourront faire l'objet de mesures de protection ou de conservation.

Dans le cadre du mandat conclu avec Éco-corridors laurentiens concernant la *Stratégie régionale des aires protégées de la MRC des Laurentides*, ce sont 18 municipalités, représentées par 36 personnes, qui ont participé à la consultation. Cet exercice a permis d'intégrer la connaissance fine des représentants municipaux en ce qui a trait aux milieux naturels à prioriser sur leur territoire. Ceux-ci ont également pu discuter de la vision, des cibles et des stratégies à intégrer au Plan nature de la MRC.

Cette initiative découle de l'accord Kunming-Montréal signé lors de la COP15 en décembre 2022 et annoncé dans le cadre du Plan Nature du gouvernement du Québec. La MRC des Laurentides collabore avec Éco-corridors laurentiens et les municipalités afin de se rapprocher de l'objectif de conserver au moins 30 % du territoire de la MRC d'ici 2030.

Actuellement, 18 % du territoire de la MRC des Laurentides sont protégés, principalement le parc national du Mont-Tremblant. La création d'aires protégées sur le territoire permettra de faire face à la fois à la crise des changements climatiques et à celle de la perte de biodiversité. Les participants à cet événement étaient très enthousiastes et participatifs car il s'agit d'un sujet qui interpelle autant l'individu que les municipalités.

« Cette consultation reflète toute l'importance de réunir les acteurs municipaux afin de se concerter car toutes les municipalités ne pourront pas obtenir individuellement les 30 % de protection de leur territoire. Cet exercice était donc nécessaire afin d'atteindre ensemble l'objectif de conservation à l'échelle de la région », souligne Marc L'Heureux, préfet de la MRC des Laurentides.

– 30 –

Source :

Jérémie Vachon
MRC des Laurentides
Directeur Environnement et Parcs
MRC des Laurentides
jvachon@mrclaurentides.qc.ca

Information :

Catherine Signoret
MRC des Laurentides
Agente aux communications
(819) 425-5555, poste 1048
csignoret@mrclaurentides.qc.ca